MAIRIE
DE
BOUSSENS
HAUTE-GARONNE

Code Postal : 31360
Téléphone 05 61 90 02 25
Télécopie 05 61 90 07 88
Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr

REGLEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES

Année Scolaire 2023/2024

1) HORAIRES ET CIRCUITS

(Voir fiche ci-contre)

2) ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES

LES ELEVES SONT SOUS LA RESPONSABILITE DES PARENTS :

- le matin **AVANT** la montée dans le car
- le soir **APRES** la descente du car

Les enfants fréquentant l'Ecole Maternelle et les enfants de – 6 ans devront être récupérés à l'arrêt du bus uniquement par les parents ou une personne désignée à l'accompagnatrice (Mme Valérie JACQUIN) par ECRIT. Aucune demande ORALE ne sera prise en compte.

3) DISCIPLINE ET COMPORTEMENT

L'année passée quelques élèves ont eu durant les transports des attitudes inacceptables, nous rappelons que le règlement du Conseil Régional prévoit une exclusion temporaire du car de ramassage.

EXPLIQUEZ-LE A VOS ENFANTS.

Boussens, le 21 août 2023.

Le Maire,
Christian SANS

MAIRIE DE BOUSSENS (Haute-Garonne)